AURIS GESTION

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HAUSSMANN PATRIMOINE DYNAMIC TRENDS

Code ISIN - Part C : FR0014000KE5

Société de Gestion : AURIS GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), une performance annualisée nette de frais supérieure à son indicateur de référence, dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire. La classification de l'OPCVM est : actions internationales.

L'indicateur de référence est l'indice composite suivant : 80% MSCI World Net Total Return EUR Index *(MSDEWIN Index)* + 20% Bloomberg Barclays Global-Aggregate TR Hedged EUR *(LEGATREH Index*). Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

L'univers d'investissement du FCP est défini par l'ensemble des titres de capital, titres de créance (souverains, entreprises, investment grade et dans la limite de 35% de l'actif net en titres high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents dans la limite de 40% de l'actif net) et libellés en toutes devises, étant entendu que le risque de change du FCP pourra atteindre, au maximum, 100% de l'actif net.

Le FCP sera investi uniquement au travers d'OPC et/ou de contrats financiers correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indicateur composite. Il pourra, par ailleurs, comprendre (dans la limite de 20% de l'actif net) des produits structurés actions (sur indices actions) ou de crédit (sur l'indice iTraxx Main uniquement).

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP met en œuvre une politique de gestion discrétionnaire, dynamique et flexible axée, notamment mais non exclusivement, sur les tendances majeures permettant d'identifier des thèmes d'investissement durablement porteurs. Ces tendances majeures, observées sur le plan mondial, sont les suivantes : ● évolutions démographiques ● évolution des modèles économiques et sociétaux liés aux ruptures technologiques. Il convient de préciser que ces thématiques sont données à titre d'exemple et qu'elles pourront évoluer dans le temps.

L'équipe de gestion, en se fondant sur les allocations et vues globales validées en comité de gestion (intégrant une analyse fondamentale du cycle économique global, de la croissance dans les principales zones géographiques et de la valorisation des différentes classes d'actifs et marchés), décide des mouvements tactiques à opérer. Ces décisions d'investissement, prises de manière discrétionnaire par l'équipe de gestion, peuvent s'appuyer sur les outils quantitatifs propriétaires d'aide à l'allocation d'actifs déployés par la société de gestion ainsi que sur les recommandations non-liantes formulées par le conseiller du FCP, HAUSSMANN PATRIMOINE, en matière d'allocation générale d'actifs et de sélection d'instruments financiers. Les conseils ainsi émis par le conseiller ne sont qu'indicatifs et ne sauraient, en aucun cas, être liants. En outre, le conseiller n'est pas amené à prendre des décisions pour le compte du FCP, celles-ci relevant de la compétence et de la responsabilité d'AURIS GESTION.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

● Actions de toute taille de capitalisation et de tous secteurs : de 60% à 130% de l'actif net (avec toutefois une limite de 40% sur les actions de petite capitalisation boursière, à savoir inférieure à 1 milliard d'euros). Dans les périodes de forte volatilité, il est précisé que plusieurs couvertures via des contrats financiers (futures sur indices actions) peuvent être activées ou désactivées au sein d'un même jour de négociation selon l'atteinte de supports/résistances en fonction des vues de l'équipe de gestion et en concertation, le cas échéant, avec le conseiller. L'objectif de ces couvertures est de réduire l'exposition actions du fonds afin de respecter sa philosophie de gestion (i.e. pouvoir réduire l'exposition actions de manière tactique selon les évènements de marchés et les niveaux de volatilité) ;

● Obligations et instruments du marché monétaire : de 0% à 100% de l'actif net, avec une limite de 35% sur les titres dits « high yield » (titres spéculatifs) La fourchette de sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -1 et +6 ;

● Exposition sur les pays émergents : comprise dans une fourchette allant de 0% à 40% de l'actif net ;

● Exposition au risque de change : entre 0% et 100%. L'exposition aux devises, au titre des investissements qui seront réalisés, pourra porter essentiellement sur les devises suivantes : USD, CHF, GBP, JPY et RMB (devises fortes) et éventuellement, jusqu'à 20% de l'actif net (maximum), sur les devises faibles comme le BRL, RUB, INR ;

● Exposition aux matières premières : de 0 à 20% de l'actif net, exclusivement au travers d'ETF portant sur des indices éligibles de matières premières (pétrole, or, autres métaux précieux…). A titre d'exemple, il pourra s'agir de trackers sur compagnies minières de la zone OCDE ou encore de trackers sur un indice éligible de commodities.

La stratégie d'investissement du FCP sera déployée au travers d'investissements dans les instruments financiers suivants :

● Parts ou actions d'autres OPC : jusqu'à 100% de l'actif net ;

● OPC éligibles déployant des stratégies alternatives (par exemple : Event Driven / Situations Spéciales ; Relative Value / Valeur relative ; Global Macro / Stratégies macro-économiques / opportunistes ; Credit arbitrage / Arbitrage crédit ; Long/Short Equity / Stratégie actions long/short ; Multi stratégies ; Marché des Collateralized Loan Obligations ou « CLO » …) : limités à 30% de l'actif net, uniquement sous la forme d'OPCVM ;

● Instruments financiers à terme (contrats financiers), fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré, : recours en couverture et/ou en exposition aux (i) futures listés, options listées et (ii) change à terme (uniquement en couverture) ;

● Titres intégrant des dérivés de type credit linked notes (CLN) sur ITraxx Main et/ou de type BMTN, EMTN, warrant ou certificat structuré (Autocall ou Phoenix avec effet mémoire), dans le cadre de la poche produits structurés : jusqu'à 20% de l'actif net.

Le cumul des expositions peut atteindre 200% de l'actif net.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : Supérieure à cinq ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Modalités de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jour ouvré précédent un jour de calcul de la valeur liquidative (J-1) jusqu'à 11 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative, daté de J, calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est quotidienne, calculée chaque jour, sauf les jours fériés et les jours de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque **5** car il n'est pas garanti en capital et qu'il intervient sur des marches et/ou utilise des techniques ou instruments pouvant faire face à des fluctuations rapides et significatives, susceptibles d'engendrer des gains ou des pertes importants.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

● Risque crédit : risque de défaut, plus important pour les titres spéculatifs, et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée) pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Il est rappelé que l'OPCVM peut être exposé jusqu'à 35% de son actif net à des titres high yield (ayant un caractère spéculatif) ● Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : l'OPCVM est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour l'OPCVM de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels ● Risque de liquidité : l'OPCVM peut être exposé, jusqu'à 40% de son actif net, à des petites capitalisations et donc au risque de liquidité lié à ces titres ● Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	3,57% TTC*
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
COMMISSION DE PERFORMANCE *A titre d'information, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, aucune commission de surperformance n'a été prélevée.*	15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence avec application du principe de High-On-High *Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La cristallisation des commissions de surperformance est effectuée annuellement, le dernier jour de bourse ouvré de l'exercice comptable. Il est précisé que toute sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.*

*L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible auprès de la Société de Gestion.

PERFORMANCES PASSEES

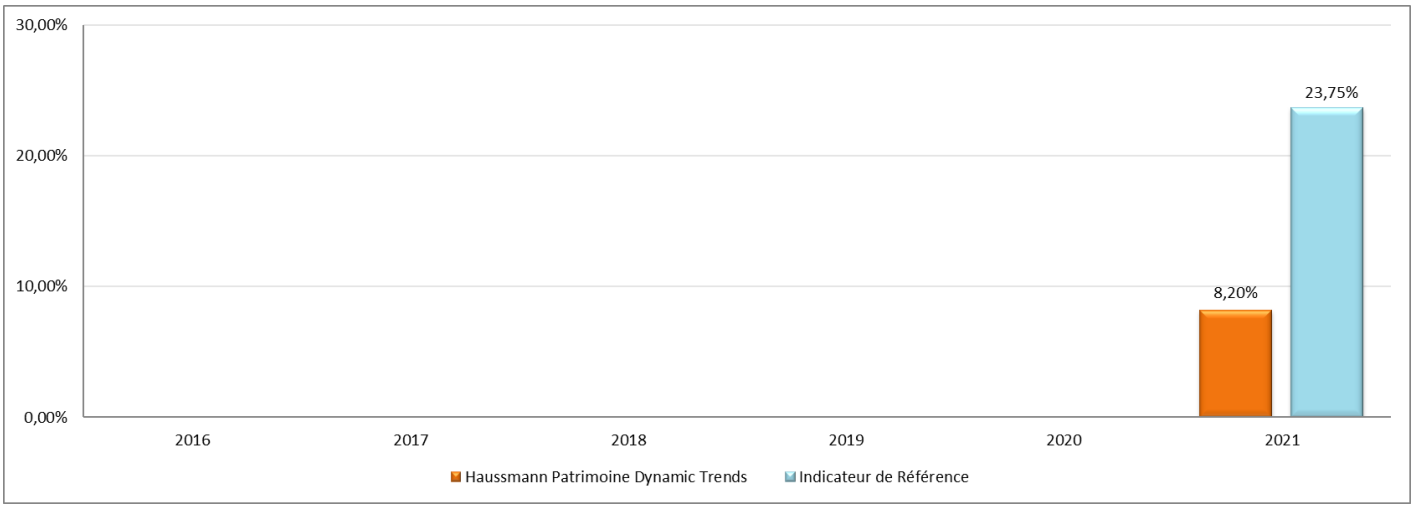

- AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 28/12/2020
- DEVISE DE LIBELLE : EURO
- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : néant

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.
- Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
- Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.
- D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est, quant à elle, disponible auprès de la Société de Gestion.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **19/10/2022.**